



Transport

Tarifs 2026

2026 Transport v1.0

Montez à bord, attachez votre ceinture et... musique !

La musique rend chaque trajet plus agréable, pour vos passagers comme pour vos chauffeurs. Elle crée une atmosphère détendue, améliore le confort en déplacement, contribue au bien-être de vos collaborateurs et renforce le sentiment de sécurité.

POURQUOI AI JE BESOIN D'UNE LICENCE ?

Pour jouer de la musique en privé, vous n'avez pas besoin de licence. Mais dès que vous diffusez de la musique dans un lieu public - pour vous-même, votre équipe et vos client·es - vous avez besoin d'une licence de musique.

Avec une licence Unisono, vous profitez pleinement et en toute sérénité des meilleurs titres du moment comme des grands classiques intemporels. Choisissez librement parmi des hits (inter)nationaux et une grande diversité de styles, des ambiances relaxantes aux rythmes les plus énergiques. Adaptez la bande-son à l'instant présent, à votre équipe ou à vos client·es, ainsi qu'à l'identité de votre marque. Ainsi, **vous boostez votre entreprise au rythme des beats.**

Unisono propose une licence musique adaptée à votre réalité ::

- Droits d'auteur : taxis en voitures de location (avec chauffeur) (128)3
- Droits d'auteur : autocars (22).....4

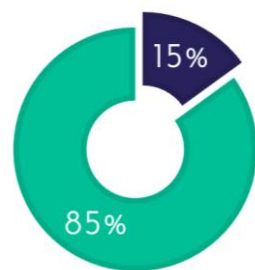
Dans ce guide, vous trouverez les tarifs des droits d'auteur.

Réglez votre licence au moins 5 jours avant le début de votre utilisation musicale. Ainsi, vous êtes en règle et bénéficierez du meilleur prix. Tous les tarifs sont valables pour des licences annuelles, exprimés en euros (€) et hors TVA à 6 %.

POUR CHAQUE EURO INVESTI DANS LA MUSIQUE, 85 % REVIENT DIRECTEMENT AUX CRÉATEUR·RICE·S.

Avec votre licence vous offrez aux créateur·rice·s et aux artistes une rémunération juste pour l'utilisation de leur musique. Car pour chaque euro que vous investissez dans la musique, 85% revient directement aux créateur·rice·s. Cette contribution leur permet de continuer à investir dans la création de nouveaux titres. Et vous et vos client·es en profitez également. **Tout le monde y gagne !**

Les autres 15 % constituent les frais de fonctionnement d'Unisono. Nous garantissons ainsi un traitement fluide de votre dossier et la répartition des montants.



Droits d'auteur : taxis en voitures de location (avec chauffeur) (128)

Musique mécanique

Pour qui ?

Vous exercez une activité de taxi et exploitez un ou plusieurs véhicules ? Cette licence est faite pour votre activité.

Les licences

La licence est choisie en fonction de la taille de l'activité. Les différentes formules varient selon le nombre de taxis exploités.

Nombre de taxis	Délai de paiement	Droits d'auteur par taxi
1	Par an Par semestre Par trimestre	€ 65 € 34,45 € 18,53
2 - 4	Par an Par semestre Par trimestre	€ 61 € 32,33 € 17,39
5 - 10	Par an Par semestre Par trimestre	€ 58 € 30,74 € 16,54
> 10	Par an Par semestre Par trimestre	€ 55 € 29,15 € 15,68

Réductions

Réduction de bienvenue

C'est la première fois que vous souscrivez une licence contractuelle auprès d'Unisono ? Vous bénéficiez alors d'une **réduction unique de 10 %**.

Attention : cette réduction ne s'applique pas si vous aviez déjà conclu par le passé une autre licence contractuelle et que vous introduisez aujourd'hui une nouvelle demande pour vos taxis. Les conditions complètes sont disponibles dans nos conditions générales.

Gestion 100 % en ligne

Vous demandez votre licence en ligne et gérez tout vous-même via MyUnisono ? Vous profitez alors d'une **réduction de 10 %** sur le tarif de votre licence.

Cette réduction s'applique si :

- la demande de licence est introduite en ligne
- les données et paramètres sont gérés directement via la plateforme
- le suivi se fait entièrement de manière numérique, (sans documents papier ou intervention manuelle)

Paiement immédiat

Vous payez votre licence directement lors de la demande ? Vous bénéficiez d'une **réduction supplémentaire de 5 %**.

Bon à savoir : la réduction de bienvenue et la réduction pour paiement immédiat peuvent être cumulées.

Droits d'auteur : autocars (22)

Musique mécanique

Pour qui?

Cette licence s'adresse à toute personne ou organisation qui exploite une entreprise de transport en autocar et utilise un ou plusieurs autocars.

Les licences

Vous choisissez une licence adaptée à votre flotte d'autocars, selon que vous diffusez uniquement de la musique **audio** à bord ou que vous utilisez également des contenus **audiovisuels** via des écrans.

Les tarifs indiqués dans le tableau ci-dessous sont des **prix par siège**.

Licence	Délai de paiement	Droits d'auteur par siège
Uniquement audio	Par an	€ 1,06
	Par semestre	€ 0,56
	Par trimestre	€ 0,30
Audio & audiovisuel	Par an	€ 1,50
	Par semestre	€ 0,80
	Par trimestre	€ 0,43

Votre flotte se compose-t-elle d'une combinaison de véhicules équipés uniquement d'équipements audio et de véhicules équipés d'équipements à la fois audio et audiovisuels ? Dans ce cas, vous pouvez combiner les licences 'Uniquement audio' et 'Audio & audiovisuel'.

Réductions

Réduction de bienvenue

C'est la première fois que vous souscrivez une licence contractuelle auprès d'Unisono ? Vous bénéficiez alors d'une **réduction unique de 10 %**.

Attention : cette réduction ne s'applique pas si vous aviez déjà conclu par le passé une autre licence contractuelle et que vous introduisez aujourd'hui une nouvelle demande pour vos autocars. Les conditions complètes sont disponibles dans nos conditions générales.

Gestion 100 % en ligne



Unisono is een samenwerking van Sabam, PlayRight en SIMIM
Unisono est une collaboration entre Sabam, PlayRight et SIMIM

Vous demandez votre licence en ligne et gérez tout vous-même via MyUnisono ? Vous profitez alors d'une **réduction de 10 %** sur le tarif de votre licence.

Cette réduction s'applique si :

- la demande de licence est introduite en ligne
- les données et paramètres sont gérés directement via la plateforme
- le suivi se fait entièrement de manière numérique, (sans documents papier ou intervention manuelle)

Paiement immédiat

Vous payez votre licence directement lors de la demande ? Vous bénéficiez d'une **réduction supplémentaire de 5 %**.

Bon à savoir : la réduction de bienvenue et la réduction pour paiement immédiat peuvent être cumulées.

Questions fréquemment posées

Je suis membre d'une fédération. Cela fait-il une différence ?

Cela dépend de la fédération dont vous êtes membre. Certaines fédérations offrent un avantage aux membres sous la forme d'une réduction. Contactez votre fédération pour savoir à quoi vous pouvez prétendre.

De la musique pour vos collègues

Vous souhaitez diffuser de la musique pour vos collaboratrices et collaborateurs dans des espaces non accessibles aux clients ou aux visiteurs ? Excellente idée ! La musique contribue à une **atmosphère de travail agréable** et stimule la **créativité**, la **productivité** et la **collaboration** au sein de l'équipe.

Que ce soit dans vos bureaux, vos espaces de production, vos halls d'entreprise ou votre réfectoire, la licence adéquate vous permet d'être parfaitement en ordre. Vous pouvez également faire appel à nous pour la musique diffusée lors de fêtes du personnel, au téléphone ou sur votre site web.

Téléchargez la brochure "**Musique en entreprise**" ou effectuez une simulation sur **MyUnisono**.

Tarifs et conditions de paiement

Conditions de paiement

Votre licence est toujours valable pour une année civile complète. Vous pouvez choisir votre mode de paiement :

- en une seule fois,
- par semestre,
- ou par trimestre.

Si vous choisissez le paiement semestriel, vous payez **deux fois par an 53 % du montant annuel**.

Si vous choisissez le paiement trimestriel, vous payez **quatre fois par an 28,5 % du montant annuel**.

Pro rata en cas de début en cours d'année

Nos licences sont toujours valables jusqu'à la fin de l'année civile en cours. Si vous demandez votre licence en cours d'année, vous ne payez que pour la période restante.

Le montant est calculé au pro rata, sur la base des tarifs annuels mentionnés ci-dessus.

Formule de révision des prix

Tous les prix (excl. TVA) mentionnés sur cette fiche tarifaire sont adaptés annuellement selon cette formule : " $p = P \times [0,55 \times (t / T) + 0,15 \times (s / S) + 0,10 \times (c / C) + 0,20]$ " où:

- p = le nouveau prix après révision pour l'année civile en cours
- P = le prix de l'année précédente (c'est-à-dire l'ancien prix qui est ajusté en fonction de la formule)
- t = le tarif pour les activités temporaires à l'intérieur selon l'AR Rémunération équitable pour l'année civile en cours
- T = le tarif pour les activités temporaires à l'intérieur selon l'AR Rémunération équitable pour l'année civile précédente
- s = le barème I de l'échelle des salaires pour la Commission Paritaire 200 pour l'année civile en cours
- S = le barème I de l'échelle des salaires pour la Commission Paritaire 200 pour l'année civile précédente
- c = l'indice des prix du troisième trimestre de l'année X-1 pour la programmation, le conseil et autres activités informatiques.
- C = l'indice des prix du troisième trimestre de l'année X-2 pour la programmation, le conseil et autres activités informatiques

L'ajustement du prix a pour seul objectif de faire évoluer le tarif en fonction du coût réel lié à la création d'une œuvre.

Conditions générales

Les conditions générales sont disponibles sur le site web www.unisono.be.